

**Procès verbal**

Le mercredi 27 août 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 août 2025, s'est réunie sous la présidence de Raymond DESILLE.

Secrétaire de la séance : Dominique SOUCHET

**Présents** : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Aurélie CHAUVIN, Marie MAINGOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

**Représentés** : Stéphanie PAJOT représentée par Raymond DESILLE

**Absents et excusés** : Florent BOUILLAUD, David JOUBERT

**Ordre du jour** :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 juillet 2025
- 2- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Mise à jour de la numérotation de la voirie : rue d'en Haut
- 4- Délibération sur l'adhésion à EAU17 de la commune de Surgères pour compétences assainissement collectif et non collectif
- 5- Conventions de mise à disposition à titre gratuit des terrains et locaux sportifs de la commune
- 6- Défense extérieure incendie (DECI)
- 7- Demande d'aide financière aux travaux sur voirie communale accidentogène auprès du Département
- 8- Sécurité routière sur la commune
- 9- Aménagement aire de jeux
- 10- Rentrée scolaire 2025-2026
- 11- Divers

**Début de séance : 20 heures 00**

**1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 juillet 2025.**

Monsieur le Maire demande s'il y'a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 02 juillet 2025.

**2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (N° DE\_033\_2025)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Lucile AUBRY, notaire à Ciré-d'Aunis, pour le bien cadastré A793 et A796 d'une superficie de 988 m<sup>2</sup> et situé rue d'en Haut à Blameré.
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A767 d'une superficie de 1 706 m<sup>2</sup> et situé 11 rue d'en Haut à Blameré.
- par Maître Carole DELBOS, notaire à La Rochelle, pour les biens cadastrés :
  - B590 d'une superficie de 326 m<sup>2</sup> et situé 65 rue du Fief.
  - B593 d'une superficie de 323 m<sup>2</sup> et situé 52 rue du Fief.
  - B595 d'une superficie de 326 m<sup>2</sup> et situé 15 rue du Fief.
  - B594 d'une superficie de 395 m<sup>2</sup> et situé 42 rue du Fief.
  - B596 d'une superficie de 350 m<sup>2</sup> et situé 30 rue du Fief.
  - B597 d'une superficie de 365 m<sup>2</sup> et situé 35 rue du Fief.
  - B598 d'une superficie de 420 m<sup>2</sup> et situé 10 impasse de la Mothe.
  - B599 d'une superficie de 374 m<sup>2</sup> et situé 16 impasse de la Mothe.
  - B600 d'une superficie de 605 m<sup>2</sup> et situé 40 impasse de la Mothe.
  - B601 d'une superficie de 531 m<sup>2</sup> et situé 58 impasse de la Mothe.
  - B602 d'une superficie de 326 m<sup>2</sup> et situé 59 rue du Fief.
  - B603 d'une superficie de 350 m<sup>2</sup> et situé 69 rue du Fief.
  - B604 d'une superficie de 342 m<sup>2</sup> et situé 17 impasse de la Mothe.
  - B605 d'une superficie de 499 m<sup>2</sup> et situé 80 rue du Fief.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

### **3- Mise à jour de la numérotation de la voirie (N° DE\_034\_2025)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de procéder à la Mise à jour de la numérotation de la voirie des immeubles situés :

- Rue d'en Haut, cadastré A729 - A731
- Rue d'en Haut, cadastré A794
- Rue Pierre François Audry, cadastré C233

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer le numéro :

- 95 (numérotation métrique) Rue d'en Haut, pour l'immeuble cadastré A729 - A731
- 365 (numérotation métrique) Rue d'en Haut, pour l'immeuble cadastré A794
- 302 (numérotation métrique) Rue Pierre François Audry

et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **4-Adhésion à Eau 17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non collectif (N° DE\_035\_2025)**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la décision du comité du Syndicat Eau 17, réuni le 13 juin 2025 d'accepter l'adhésion de la ville de Surgères pour les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif.

le Maire donne lecture de la délibération du comité syndical et de la note d'incidence annexée.

Considérant les dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts d'Eau 17 et notamment l'article 8.3,

Considérant l'arrêté préfectoral n° 17-2021-02-15002 listant les membres adhérents à Eau 17 pour les compétences à la carte eau, assainissement collectif, assainissement non collectif.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'adhésion à Eau 17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif.

### **5- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux des terrains et locaux sportifs de la commune de Puyravault avec le CAFC de Surgères (N° DE\_036\_2025)**

VU le projet de convention annexé à la présente délibération,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux des terrains et locaux sportifs de la commune de Puyravault avec le CAFC Canton Aunis Foot Club, établie pour une durée d'un an correspondant à l'année sportive de 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la présente convention avec le CAFC.

Remerciements au Canton Aunis Foot club pour avoir repeint le chalet en accord avec la commune qui a fourni la peinture.

### **5- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux des terrains et locaux sportifs de la commune de Puyravault avec le SCS Rugby Surgères (N° DE\_037\_2025)**

VU le projet de convention annexé à la présente délibération,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition à titre

gracieux des terrains et locaux sportifs de la commune de Puyravault avec le SCS Rugby Surgères, établie pour une durée d'un an correspondant à l'année sportive de 2025-2026.

Après en avoir délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la présente convention avec le SCS Rugby Surgères.

#### **6- Prestation de schéma DECI (Défense Extérieure Incendie) (N° DE\_038\_2025)**

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi de mai 2011 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du maire, que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la commune,

Vu le décret du 27 février 2015, publié le 1er mars 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, qui prévoit que les communes ou EPCI compétents seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôle réguliers. Ces tâches pourront également être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées.

Considérant que la RESE, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la commune, a créé un service Défense extérieure Contre l'incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie.

Considérant que les tarifs des prestations de schéma et contrôle DECI de la RESE ont été présentés et votés lors du dernier comité syndical par les délégués à l'eau de l'ensemble des communes adhérentes,

Monsieur le Maire donne lecture des prestations et tarifs proposés par la RESE en matière de schéma DECI : un montant de 2 964,12 € HT et si besoin 741,03 € HT par jour supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier le schéma communal DECI de la commune à la RESE, au regard des engagements de celle-ci.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière pour la mise en place de notre DECI à hauteur de 20 % pour le département et 40 % de l'Etat peut être sollicitée. A Suivre.

#### **7- Demande aide financière aux travaux sur voirie communale accidentogène (VCA) auprès du Département année 2025 (N° DE\_039\_2025)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est prévu courant septembre – octobre 2025 de la remise en état de la voirie communale n° 7 dite « chemin de Surgères » sur 500 m, afin de sécuriser la circulation des usagers, par l'entreprise Longuépée. Le coût des travaux était estimé à 36 593,70 € HT (43 912,44 € TTC).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité le département une aide financière au titre de la voirie communale accidentogène.

Le conseil municipal approuve la décision de Monsieur le Maire d'avoir sollicité l'aide financière auprès du département.

#### **8- Sécurité routière sur la commune**

Antoine RUBIO informe que pour le passage au 30 km/h sur toute la commune en agglomération, les peintures au sol se feront courant septembre ainsi que l'achat des panneaux nécessaires à sa mise en place.

Les travaux de remise en état de la voirie sur la VC 7 dite « chemin de Surgères » sur 500 m, débuteront le 15 septembre prochain.

#### **9- Aménagement aire de jeux**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la maquette réalisée le 26 juillet dernier avec quelques administrés accompagnés du CAUE, de la future aire de jeux et de sport prévu route de Blameré sur le stade. Les travaux débuteront le 13 septembre prochain.

Il faudra travailler sur les plantations. A suivre.



### **10- Rentrée scolaire 2025-2026**

Marie-Laure FELIX informe de la bonne reprise de l'équipe enseignante et des agents communaux pour préparer l'accueil des 37 élèves attendus pour cette rentrée 2025 (14 PS, 10 MS et 13 GS).  
Merci à Gérard ALAIRE d'avoir réparé les quatre bancs.

### **11- Divers**

Monsieur le Maire informe :

- ✓ De la reprise du distributeur de baguettes le 4 septembre prochain par le boulanger de Benon.
- ✓ Que la vitrerie de l'école maternelle a été faite dernièrement.
- ✓ De la réalisation du balayage des trottoirs.
- ✓ Qu'il y a eu ce mois d'août, cinq mariages célébrés en notre mairie.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu :  
le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 20h  
le 12 novembre 2025 à 20h  
le 17 décembre 2025 à 20h

Fin de séance : 21 heures 20

Raymond DESILLE  
Président de séance

Dominique SOUCHET  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Raymond Desille', written over a white background.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dominique Souchet', written over a white background.